



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2022, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Serge Dion, maire suppléant :

Sont présents :

Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

Absence non motivée :

Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5

Absence motivée :

Monsieur Donald Perron, Maire

Sont également présents :

Madame Valérie Gille, Directrice générale, greffière trésorière

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Serge Dion.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire suppléant déclare la séance ouverte à 19

heure.

2022-09-157 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jours, préalablement à la séance ;

- 01- Ouverture de l'assemblée
- 02- Adoption de l'ordre du jour
- 03- Correspondance
- 04- Adoption du procès-verbal
 - 04.01- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2022
- 05- Trésorerie
 - 05.01- Rapport des dépenses du mois et autorisées
 - 05.02- Démission journalier spécialisé
 - 05.03- Adjudication règlement emprunt
 - 05.04- Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 06- Hygiène du milieu-recyclage
- 07- Sécurité publique
 - 07.01- Renouvellement entente croix-rouge
- 08- Travaux publics
- 09- Aqueduc et eaux usées
 - 09.01- Autorisation paiement facture SNC Lavalin inc.
- 10- Loisirs - Tourisme
 - 10.01- Demande don de la Fabrique St-Paul de Longue-Rive
 - 10.02- Appui à la candidature de la maison du tourisme de Tadoussac au projet Espace Bleu Côte-Nord
- 11- Santé et bien-être
- 12- Urbanisme - développement du territoire
- 13- Législation
- 14- Affaires nouvelles
- 15- Varia
- 16- Période de questions
- 17- Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

CORRESPONDANCE

2022-09-158 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 25 août 2022 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2022-09-159 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISÉES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du Conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membre du Conseil le rapport des comptes fournisseurs en date du 7 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT les comptes suivants:

Dépenses incompressibles d'août 2022

Ministre du revenu du Québec (retenue à la source) 14 291.35\$
Receveur Général (retenue à la source) 5 626.77\$
Hydro-Québec (40 chemin du Lac des Cèdres) 2 527.10\$
Hydro-Québec (chemin du Lac des Cèdres) 961.65\$
Hydro-Québec (3 rue de l'Église) 430.01\$
Vidéotron (loisirs) 130.39\$
Vidéotron (741 route 138) 92.60\$
Vidéotron (331 route 138) 109.00\$
Bell Canada (857 route 138) 99.88\$
Bell Canada (cellulaire) 156.25\$
Hydro-Québec (éclairage public) 1 508.65\$
Hydro-Québec (530 route 138) 195.05\$
Hydro-Québec (399 Principale local 1) 119.72\$
Hydro-Québec (328 Principale poste pp-2) 161.84\$
Hydro-Québec (550 Principale poste pp-5) 142.20\$
Hydro-Québec (243 Principale pompe pp-1) 107.65\$
Hydro-Québec (10 rue Gagnon) 228.18\$
Hydro-Québec (856 route 138) 121.70\$
Hydro-Québec (25 rue Raymond-Marie Gagnon) 1 254.54\$
Télus (cellulaire) 116.04\$
Hydro-Québec (326 Principale) 305.39\$
Hydro-Québec (331 route 138) 128.19\$
Hydro-Québec (55 rue Côté) 58.44\$
Hydro-Québec (55 B rue Côté) 104.34\$
Hydro-Québec (469 Principale pp-4) 134.84\$
Hydro-Québec (6 rue du Parc Industriel) 35.05\$
Vidéotron (741 route 138) 112.12\$
Vidéotron (331 route 138) 100.95\$
Fédération indépendante des syndicats (syndicat) 207.28\$
Valérie Gille (Reer part employé, employeur) 300.00\$
Routiers Avantage inc (10 roues) 486.92\$

Cardio Choc (défibrillateur) 2 453.51\$
Petite Caisse (remboursement) 159.70\$
Transport Jules Bouchard (Voyage de sable Robert Létourneau) 300.00\$
Construction Rémi Tremblay (CPE Temporaire) 21 744.65\$
PLB Électrique (CPE Temporaire) 894.45\$
Dépôt jeudi le 4 août (paies) 9 527.29\$
Dépôt jeudi le 11 août (paies) 9 563.28\$
Dépôt jeudi le 18 août (paies) 8 758.98\$
Dépôt jeudi le 25 août (paies) 13 489.06\$

TOTAL 97 245.01\$

Chèque août 2022

Add Énergie (borne) 862.31\$
Automatisation JRT (forfait juillet à décembre 2022) 827.82\$
Carrière Girard (MG20 stationnement CPE) 1 050.30\$
Eurofins/Environex (contrôle bactériologique) 1 144.00\$
Garage Jeannine Boulianne (oxygène, acétylène) 219.49\$
Géothentic (licence mensuelle) 45.97\$
Imprimerie Charlevoix (fourniture de bureau) 210.78\$
Produits sanitaire Lépine (produits ménagers) 133.46\$
Louis-Philippe Lepage (bois, scellant, peinture) 1 503.18\$
Pompaction (valve, diaphragme) 472.76\$
Rénovation JMBR (vis, peinture, bois, valve, adaptateur) 538.01\$
Sécuor (système de sécurité) 21.83\$
Signis (panneaux signalisation) 894.51\$
Solotech (système visioconférence) 27 106.40\$
Javel Bois Francs (chlore) 669.04\$
Ténaquip (tournevis, raid, marqueur) 144.29\$
Valérie Gille (remboursement graine tournesol : marais) 33.75\$
Purolator (frais de transport) 20.40\$
L.P Tanguay (crédit) (-239.24\$)

TOTAL 34 135.48 \$ avec une annexe de 1 523.58\$

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement no. 08-01, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à l'article 961.1 du code municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au 31 août 2022, totalisant 97 245.01 \$ et les comptes fournisseurs totalisant 34 135.48 \$.

2022-09-160 DÉMISSION JOURNALIER SPÉCIALISÉ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Durand à donné sa démission du poste de journalier spécialisé en date du 29 août 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Sièges #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la démission de Monsieur Éric Durand et le remercie pour le travail accompli.

QUE le conseil autorise la directrice générale à aller en appel de candidatures pour un nouveau poste de journalier spécialisé.

2022-09-161 ADJUDICATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT les soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture: 8 septembre 2022
Nombre de soumissions: 3
Heure d'ouverture: 10h00
Échéance moyenne: 4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture: Ministère des Finances du Québec
Montant: 1 079 500\$
Date d'émission : 15 septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue Rive a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 septembre 2022, au montant de 1 079 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. CAISSE DES JARDINS DU CENTRE DE LA HAUTE CÔTE NORD

59 500 \$ 4,96000 % 2023
62 400 \$ 4,96000 % 2024
65 600 \$ 4,96000 % 2025
68 700 \$ 4,96000 % 2026
823 300 \$ 4,96000 % 2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,96000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

59 500 \$ 4,65000 % 2023
62 400 \$ 4,65000 % 2024
65 600 \$ 4,65000 % 2025
68 700 \$ 4,65000 % 2026
823 300 \$ 4,65000 % 2027

Prix : 98,34000 Coût réel : 5,07701 %

3 BANQUE ROYALE DU CANADA

59 500 \$ 5,16000 % 2023
62 400 \$ 5,16000 % 2024
65 600 \$ 5,16000 % 2025
68 700 \$ 5,16000 % 2026
823 300 \$ 5,16000 % 2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,16000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA HAUTE COTE NORD est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Longue Rive accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA HAUTE COTE NORD pour son emprunt par billets en date du 15 septembre 2022 au montant de 1 079 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 03 39, 05 59 et 12 02. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

2022-09-162 **COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 64 article 175 exige que les municipalités mettent en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels d'ici le 22 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité sera chargé de soutenir la Municipalité dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès aux documents ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'une municipalité, le comité relève de la directrice générale ;

CONSIDÉRANT QUE le comité se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la formation du Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels.

QUE les membre du Comité sont la directrice générale et greffière-trésorière, la greffière- trésorière adjointe et l'adjointe administrative.

2022-09-163 RENOUELEMENT ENTENTE CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 23 août 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente doit être renouvelée ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente de Service aux sinistrés couvrant la période d'août 2022 à juillet 2023 pour un montant total de 180.00 \$.

QUE monsieur le Maire et la directrice générale, soient autorisés à signer les documents de ladite entente.

2022-09-164 AUTORISATION PAIEMENT FACTURE SNC LAVALIN INC.

CONSIDÉRANT la facture no.1617893 de SNC Lavalin inc. au montant de 1 559.93 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur des projets spéciaux a approuvé cette facture ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture no.1617893 au montant total de 1 559.93\$.

2022-09-165 DEMANDE DON DE LA FABRIQUE ST-PAUL DE LONGUE-RIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique St-Paul de Longue-rive a fait une demande de don à la Municipalité de Longue-Rive pour la réfection de la toiture de l'église de Longue-Rive ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté une politique sur les subventions et dons de la Municipalité de Longue-Rive en date du 13 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal autorise un don de 500.00 \$ à la Fabrique St-Paul de Longue-Rive pour la réfection du toit de l'église.

2022-09-166 APPUI À LA CANDIDATURE DE LA MAISON DU TOURISME DE TADOUSSAC AU PROJET ESPACE BLEU CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec annonçait dès le 10 juin 2021 la création des Espaces Bleus, un réseau de lieux culturels et patrimoniaux planifié pour la promotion et la transmission de notre héritage culturel ayant pour vocation de valoriser notre histoire, nos héros et héroïnes de tous les horizons et de toutes les époques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac constitue la porte d'entrée de la Côte-Nord et se distingue par son lieu d'accueil patrimonial en mettant au service de sa collectivité et de toute la région la Maison du tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE des activités culturelles importantes et attractives se déroulent sur le territoire de Tadoussac et que son achalandage touristique est considéré comme un des plus importants de la Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le passé de la Municipalité de Tadoussac est reconnu tant pour son histoire que pour son paysage ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac possède une marque de commerce reconnue internationalement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac soumet la candidature du bâtiment de la Maison du tourisme de Tadoussac au projet *Espace bleu Côte-Nord* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil de la Municipalité de Longue-Rive appui la candidature de la Maison du Tourisme de Tadoussac au projet *Espace Bleu Côte-Nord*.

FERMETURE MAISON DU MARAIS

La Maison du Marais est désormais fermée, et ce, depuis le 6 septembre. Nous avons eu une belle saison 2022. L'achalandage de cette saison a été de 1033 visiteurs en 11 semaines.

L'équipe municipale tient à remercier les employés saisonniers soit madame Kathia Blouin, Monsieur Felix Gagnon et Monsieur Charles Girard.

PREMIERS RÉPONDANTS

Une rencontre aura lieu prochainement avec le directeur du service incendie de Forestville afin d'avoir les informations concernant le service de premier répondant.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h12, M. le maire suppléant invite les citoyens à poser leurs questions, conformément l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19h42.

2022-09-167 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h43.

Signature

Je, Serge Dion, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 6

Serge Dion, maire suppléant

Valérie Gille, directrice générale greffière-trésorière